

Pour répondre aux besoins de ses 1,3 millions d'habitants, le Conseil général a organisé son intervention en 7 territoires d'action sociale cohérents et définis à partir des spécificités des 47 communes. Ses différents établissements sociaux répondent aux besoins quotidiens des usagers. Ils sont gérés par la direction de l'action sociale (DASo).

L'action sociale au Conseil général : proximité et solidarité

20 espaces départementaux des solidarités (EDS)

Les 20 EDS (3 à 4 par territoire d'action sociale) sont implantés au cœur des villes et dans les quartiers afin de garantir une intervention adaptée. Ils travaillent ainsi au plus près des Val-de-Marnais pour les informer sur leurs droits et les accompagner dans leurs démarches.

Ils sont ouverts à tous (allocataires du RSA, personnes âgées ou handicapées, jeunes, familles, etc.) et proposent des conseils et du soutien. Ils mettent également en place de nombreuses actions collectives et partenariales

Villes où sont situées les EDS :

Alfortville, Boissy-saint-Léger, Champigny-Centre, Champigny-Haut, Choisy-le-Roi, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, l'Haÿ-les-Roses, Maisons-Alfort, Orly, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Trévise, Sucy-en-Brie, Villejuif, Villeneuve-saint-Georges, Vitry-sur-Seine.

2 espaces insertion (EI)

Les espaces insertion sont des lieux ressources, d'information et d'accompagnement pour les allocataires du RSA et les professionnels.

Villes où sont situées les EI :

Champigny-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois.

6 commissions locales d'insertion (CLI)

Les CLI assurent le suivi administratif du parcours des allocataires et animent localement le dispositif d'insertion lié au RSA. De ce fait, elles participent à la mise en œuvre de cette allocation.

Villes où sont situées les CLI :

Alfortville, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, l'Haÿ-les-Roses.

Informations & contacts

Sur internet

www.valdemarne.fr

rubrique : recrutement/effectuer un stage au CG

Par téléphone

39 94

(demandez la mission ressources humaines de la direction de l'action sociale)

Faire un stage d'AS dans une autre direction du Conseil général

D'autres directions proposent également des stages aux étudiants AS.

Ces stages peuvent être spécialisés dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance et de l'autonomie des personnes âgées.

 3994 Coût d'un appel local depuis un poste fixe

 valdemarne.fr

Conseil général du Val-de-Marne
Communication
Action sociale

Édité par le Conseil général du Val-de-Marne - Photo : Alain Bachelier - Imprimerie départementale - Juillet 2014.



Vous recherchez un stage d'assistant social ?

La direction de l'action sociale du Conseil général accueille des stagiaires assistants sociaux (AS) de tout niveau.

 3994 Coût d'un appel local depuis un poste fixe

 valdemarne.fr

VAL de
MARNE
Conseil général

La Direction de l'action sociale propose des stages aux étudiants AS

L'accueil en site qualifiant

Le référent du site qualifiant est le responsable de service. Il mobilise son équipe dans l'élaboration du projet d'accueil des stagiaires, lequel s'inscrit pleinement dans le projet de service. Chaque stagiaire est placé sous la responsabilité du référent du site qualifiant. Il est accompagné par un formateur dédié et des formateurs occasionnels. La majorité des stages s'adresse à des étudiants de 2^e et 3^e année.

3 types de stages

> En EDS

Les stages proposés sont en polyvalence. Ils sont à la fois ISAP* et ISIC** (dominante ISAP*). Dans ce cas, le formateur dédié est un assistant social

> En EI

Les stages sont spécialisés dans le domaine de l'insertion. Ils sont à la fois ISAP* et ISIC** (dominante ISIC**). Dans ce cas le formateur dédié est un travailleur social.

> En CLI

Les stages sont spécialisés dans le domaine de l'insertion. Ils sont ISIC** uniquement. Dans ce cas, le formateur dédié est un animateur local d'insertion.

*ISAP : intervention sociale d'aide à la personne.

**ISIC : intervention sociale d'intérêt collectif.

Les démarches pour faire un stage au sein de la direction de l'action sociale (DASo)

La DASo reçoit près de 250 demandes de stages chaque année, pour 80 places en moyenne.

ÉTAPE 1 Constitution de votre dossier de candidature

Votre dossier doit comporter les éléments suivants :

- > CV sans photo.
- > lettre de motivation à l'attention du Président du Conseil général en précisant en objet « demande de stage d'assistant social ».

ÉTAPE 2 Envoi de votre dossier

Votre dossier est à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Direction des ressources humaines
Conseil général du Val-de-Marne
94 054 Créteil Cedex**

Dates de dépôt du dossier de candidature :

- > **Stages de 1^{re} année** : votre candidature doit être transmise dès votre entrée en formation.
- > **Stages de 2^e et 3^e année** : votre candidature doit être transmise entre avril et juillet pour un stage prévu l'année scolaire suivante (les demandes reçues en dehors de cette période sont cependant susceptibles d'être étudiées en fonction des offres de stages).

ÉTAPE 3 Réception de la réponse

Vous recevrez un courrier du Conseil général accusant réception de votre demande. Il vous précisera la suite de la procédure :

- > Si vous êtes retenu, vous serez contacté par téléphone par un formateur pour être convié à un entretien qui confirmera ou non votre accueil en stage.
- > En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre candidature devra être considérée comme non retenue.

Si votre candidature est retenue, vous devrez finaliser votre dossier de stage : en suivant quelques démarches supplémentaires.

Votre candidature est retenue

Validation de la convention de stage

Votre stage ne pourra commencer que lorsque votre convention de stage aura été signée par vous, votre centre de formation et la direction des ressources humaines du Conseil général.

Gratification éventuelle

Si vous remplissez les conditions légales, vous percevrez une gratification. Dans ce cas, vous devrez joindre les documents suivants à votre convention : CV, lettre de motivation, RIB, copie d'une pièce d'identité, copie de votre carte vitale.

Envoi de la convention de stage et des pièces justificatives

> par mail
daso.format@valdemarne.fr
(attention, cette boîte mail ne traite pas les demandes de stage)

> par courrier
**Direction de l'action sociale
Mission ressources humaines
Conseil général du Val-de-Marne
94054 Créteil cedex**